



Protocole sanitaire COVID 19

Recommandations pour la réouverture et à la fréquentation de la Base Nautique Sainte-Claire à PERIGUEUX

Actualisé le samedi 28 novembre 2020 – Application à compter de mardi 1^{er} décembre 2020

PREALABLE

Accord de Monsieur le Préfet de la Dordogne (pratique sportive sous certaines conditions) et de Madame la Maire de Périgueux (ouverture de la Base Nautique municipale sous certaines conditions)

2 publics identifiés :

- **Publics dérogatoires :**
 - ✓ Sportifs Haut-niveau
 - ✓ Entraîneurs
 - ✓ Sportifs avec handicap
 - ✓ Sport Santé avec certificat de pratique
 - ✓ Scolaires
 - ✓ **Mineurs adhérents du club**
- **Autres publics :**
 - ✓ **Majeurs adhérents du club**

PREAMBULE

Nécessité de présenter un guide de réouverture cohérent pour la **sécurisation des pratiquants et des salariés**, la préservation de notre sport, la confiance renouvelée des Etablissements Scolaires, l'exemplarité de notre pratique de plein air et, par-là même, très visible, la crédibilité vis-à-vis des collectivités et des responsables administratifs avec l'assurance que des précautions obligatoires soient mises en place de manière réfléchie et effective.

PRINCIPES

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Attention particulière aux Sanitaires/Vestiaires
- Accueil attentif des publics concernés
- Gestion de la circulation des cadres et des pratiquants
- Nettoyage/désinfection du matériel
- Type de pratique envisageable

REGLES

Cette poursuite raisonnée de pratique sportive repose sur cinq principes fondamentaux :

1. **Le respect de règles générales**
2. **Le maintien de la distanciation physique et des règles d'accueil des différents publics**
3. **L'application des gestes barrière**
4. **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
5. **La formation, la dotation, l'information, l'organisation interne et la communication**

1. Le respect de règles générales

Les pratiquants s'engagent, notamment, à ne pas venir en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez la personne, ses proches immédiats ou sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant le matin avant leur départ à l'Ecole. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à la Base.

L'activité physique à la Base est une activité nautique exclusivement extérieure et limitée à la durée nécessaire en réduisant les temps habituels de « partage social » et de convivialité en s'inspirant de la formule « kayak only » ou « Just Kayak » !

A l'heure actuelle, les déplacements seront limités **sans l'usage des véhicules club pour le transport des pratiquants**, privilégiant les abords de la Base nautique

SONT INTERDITS

**les pratiques de groupe autres que les deux publics mentionnés dans le préalable
les entrainements adultes autres qu' « individuels » (mais 2 personnes minimum pour la sécurité)
les entrainements en équipage (adultes en rabaska)
les entrainements en équipe (Kayak Polo)
l'usage de la salle de musculation, du séchoir, des vestiaires et des sanitaires**

2. Le maintien de la distanciation physique et les règles d'accueil et de déplacement des publics concernés

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne (4 m²), en statique, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Une distanciation sportive est indiquée dans le cadre d'une pratique dynamique et sportive, avec favorisation des déplacements de front sur l'eau plutôt qu'en file indienne.

Les déambulations seront autorisées dans le rez-de-chaussée de la Base (stockage bateaux, sanitaires, 3 points d'eau) selon un plan de déplacements cohérent et en usage depuis 9 mois.

Seront interdits au public le bureau des cadres, la salle de réunion, le hangar à bateaux et le vestiaire PMR

Pour tous, les noms, prénoms et téléphone, heures d'arrivée et de départ des pratiquants seront notés sur **le cahier de traçabilité journalier** par le cadre, le bénévole ou le stagiaire présent, puis saisie de manière informatisée dans les prochaines semaines.

L'accès à l'étage sera interdit pour tous (vestiaires, sanitaires, salle de musculation, séchoir)

Public mineur avec attestation dérogatoire de déplacement valide (jusqu'au déconfinement) tant que nécessaire et remplissage 24 heures au préalable du formulaire de demande d'accès au club accessible sur le site (calendrier des séances ou page d'accueil) : [ICI](#)

- ✓ **Accueil à l'entrée de la Base à une heure précise et par groupe préalablement identifié, avec masque** sous la responsabilité d'un des deux cadres et des enseignants d'EPS
- ✓ Dès leur entrée dans la Base Nautique, un passage est prévu systématiquement pour chacun par les lavabos avec lavage des mains à l'eau et au savon et séchage à l'air libre sans sèche-main avec air soufflant.

NOUVEAU

Fourniture par le club d'un gilet et d'une jupe personnelle dédiés identifiés et ramenés au domicile

remis contre caution (chèque non encaissé de 80 €)

- ✓ **Nous faisons le choix de ne pas permettre l'accès des pratiquants mineurs aux vestiaires et aux sanitaires**, malgré une possibilité offerte semble-t-il dans le plan gouvernemental
- ✓ Respect du sens de circulation dans les locaux

Public majeur avec attestation dérogatoire de déplacement valide (jusqu'au déconfinement) et remplissage 24 heures au préalable du formulaire de demande d'accès au club accessible sur le site (page d'accueil) : [ICI](#)

Il leur est demandé de venir de préférence en tenue de sport et de disposer d'une tenue de rechange éventuelle sèche et chaude et d'une serviette pour partir de la structure à la fin de la séance (limiter le nombre de sacs de sport au minimum nécessaire).

- ✓ **Les pratiquants n'ont pas accès aux vestiaires et aux sanitaires.**
- ✓ **Ils doivent pratiquer en « individuel » mais par sécurité sur l'eau, il convient d'être deux pratiquants distancés au maximum**
- ✓ **Le canoë-kayak reste une pratique individuelle mais sécurisée, soit 2 personnes sur l'eau en même temps**
- ✓ **Il est interdit de pratiquer durant les créneaux horaires des jeunes des Ecoles de Pagaie (ne pas naviguer les mercredi et samedi après-midi)**
- ✓ **Il est interdit de naviguer en dehors des horaires d'ouverture de la Base (cf plus bas)**
- ✓ **Pratique et usage de la salle de musculation interdite**
- ✓ **Usage de ses propres EPI dans la mesure du possible (casques, gilets, jupes) sinon prêt de matériel dédié**
- ✓ **Stockage personnel de son propre bateau et pagaie à son domicile ou désinfection après usage et remise au club**

Aucun autre accueil (adhérent ou public externe) ne sera possible.

Les grilles extérieures seront fermées durant les séances sportives encadrées, mais les grilles latérales resteront ouvertes pour permettre une évacuation de sécurité. Les portes du club resteront ouvertes pour permettre une aération suffisante et une évacuation en cas d'incendie.

3. L'application des gestes de protection

a. Les masques pour tous :

Outre **le salut sans contact**, déjà mis en place depuis 9 mois, le **port du masque** de type « grand public ou du masque FFP1 dit « chirurgical » doit être **obligatoire dès l'arrivée au club**. Chaque participant

doit disposer de 2 masques (1 sur le visage et 1 en réserve). Le masque ne peut être utilisé pendant plus de 4h00 consécutive et doit être rangé après usage (pour évacuation dans poubelle des ordures ménagères si masque chirurgical ou lavage selon le cas), dans une poche hermétique différente de celle du masque propre. La famille ou la personne s'assure que le masque « grand public » en tissu est conforme à la norme AFNOR SPEC S76-001.

Le port du masque est obligatoire dans la Base Nautique sauf lors de l'activité sportive proprement dite.

Si le pratiquant ne dispose pas de masque, le club ne lui en fournira pas et il ne sera pas pris en charge par les cadres. Les masques seront déposés dans des poches hermétiques et dans les cases numérotées d'une étagère réservée à cet effet lors de la durée de la séance. Ils seront repris dès la fin de la séance sur l'eau.

La mise en place et la gestion d'un masque n'est pas aisée et risque finalement, si elle est mal réalisée, d'être plus néfaste que bénéfique.

b. Le lavage des mains :

Chaque pratiquant et membre du personnel devra se laver soigneusement les mains (eau + savon, durant 30 secondes en insistant entre les doigts, puis rinçage) au moins à son arrivée à la Base, avant et après être allé aux toilettes, après avoir toussé, s'être mouché ou éternué, avant le début des séances ; à la fin du cours ; ainsi qu'avant et à la fin d'une éventuelle prise alimentaire ou de boisson, au retour chez lui. Privilégier le séchage des mains à l'air libre et proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé présents (mais déconnectés) dans les toilettes. Ses serviettes en papier seront disponibles aux toilettes.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition de usagers à l'entrée

c. L'usage du matériel :

Les échanges manuels de ballons, objets partagés, bateaux d'équipage ou autres matériels doivent être proscrits durant la période de déconfinement.

4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le coronavirus survit quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide. Ainsi la transmission par des mains sales portées au visage est possible.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avec des désinfectants ménagers courants efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

a- La Base Nautique :

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de

convivialité, rampes d'escalier, poignées de fenêtres ou de portes, tables, sanitaires, robinetterie...). Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Le port de gants de ménage est obligatoire.

Une aération des pièces confinées plusieurs fois par jour (durant la pause méridienne et durant la phase de nettoyage) est prévue.

Un nettoyage (balai ou aspirateur) du rez-de-chaussée de la Base sera réalisé une fois par jour, le matin dès l'arrivée au club.

Il sera suivi d'une désinfection quotidienne, en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales (sols du rez-de-chaussée, bureau, salle de réunion, surface des bureaux, rampes extérieures) et **une désinfection quotidienne des zones sensibles, en début de journée**, que sont les points de contact et les zones fréquemment touchées (toilettes, interrupteurs, poignées de porte, cadenas, ...) avec un produit respectueux de l'environnement sans rinçage type Citrus ND+, déjà validé dans les Etablissements Scolaires de Dordogne. Ce produit peut être utilisé pour les sols, les surfaces de bureau et les points contacts, soit appliqué avec un chiffon propre, ou pulvérisé soit dilué à 3% avec de l'eau.

Dans le cadre du bureau des salariés ou de la salle de réunion, des lingettes ménagères et du Citrus ND + pulvérisé avec les surfaces nettoyées sont mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des surfaces et matériels électriques ou électroniques. Les claviers et souris d'ordinateurs, les tablettes, les téléphones et autres matériels de paiement électronique utilisés par les cadres seront nettoyés à chaque changement d'utilisateur et au moins une fois par jour selon les protocoles annexés.

Il est préféré un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque salarié (stylos compris). Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.

Il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage, serviettes papier...).

Il est impératif de vérifier le **ramassage et vidage quotidien des poubelles**.

Produits à utiliser :

- Sols et surfaces > Citrus ND+, utilisable dilué à 3% (160 l de produit final)
- Surfaces, rampes, interrupteurs, poignées > Prosens Citrus ND +
- Matériel informatique, téléphone... > Lingettes désinfectantes Sanytol ou St Marc

b- Les matériels sportifs :

✓ **Le pratiquant arrive à la Base le plus équipé possible en termes de vêtements de pratique**
Il récupère le matériel nautique (bateaux, pagaies) préalablement préparé par les cadres à sa demande anticipée (inscription via le formulaire : [ICI](#))

- ✓ **Il est équipé de son propre matériel ou de matériel dédié pour la protection (Gilet, casque et jupe)**
- ✓ **Il part naviguer en binôme maximum et réalise sa séance**
- ✓ **Au retour, il laisse son matériel dehors, à l'arrière de la Base, sur le quai, puis suit le sens de circulation pour sortir des lieux.**

Le cadre gère la désinfection du matériel

- Nettoyage au jet d'eau sur place du matériel laissé en place

- Désinfection au Citrus ND + avec le pulvérisateur mécanique pour les bateaux et pagaies. Pas de temps de rinçage.
- Séchage 30 min avant de ranger les bateaux et pagaies dans les racks
- Trempage 10 minutes des gilets dans la solution préparée de Bacterless à l'extérieur du club (zone de droite symétrique du robinet extérieur), puis séchage à l'air libre dans la zone intérieure proche (anciennement d'accueil des touristes). Pas de temps de rinçage.
- Cyclage des gilets sur 2 ou 3 jours permettant un séchage optimum

Produits à utiliser :

- Bateaux et pagaies > Citrus ND+, utilisable dilué à 3% (160 l de produit final)
- Gilets > Bacterless, biodégradable, bien connu des clubs, homologué contre le COVID, en dilution à 10 %, après chaque usage, durant 10 à 15 minutes (5 litres de produit permettent de préparer 500 litres de solution désinfectante).

5- La formation, l'information, l'organisation interne et la communication

a- Formation et dotation :

Les cadres et bénévoles en charge de l'accueil sont formés ou sensibilisés aux gestes barrières et aux règles de distanciation.

L'employeur s'oblige à protéger ses salariés et leur fournir le matériel de protection individuelle, notamment pour le ménage et l'entretien.

Le ménage est assuré deux fois par semaine par du personnel municipal compétent et formé, car la nécessité d'hygiène rigoureuse, dans le cadre de cette situation sanitaire exceptionnelle, fait partie de l'assurance d'une pratique en toute sécurité due aux usagers. **Les Cadres assurent le nettoyage des sanitaires quotidiennement.**

Dotation individuelle :

- Masques FFP1 jetables : (2/j/pers) + 2 masques lavables grand public (1/j en alternance)
- Gants de ménage
- Gants à usage unique
- Lingettes désinfectantes Sanytol ou St Marc :
- 1 flacon de 1 litre de gel hydro alcoolique
- 1 stylo personnel

Matériel approvisionné :

- Savon de Marseille pour les 3 points d'eau
- Essuie-mains enchevêtrés, pliés : 32 cartouches de 100 pour 6 semaines (pour toilettes PMR)
- Sacs poubelles
- Pulvérisateur dorsal à pompe de 15 litres
- Citrus ND +
- Prosens Citrus ND +
- Bacterless
- Edition d'affiches d'information FFCK (B1, B2) et affiche (A1) lavages des mains sur les 3 points d'eau

b- Gestion de la salle de réunion :

Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face

Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande). Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation. Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie. Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

c- Gestion du Bureau :

Supprimer des placards et bureaux le maximum d'objets (cadres photos, stylos, ...) qui compliquent le nettoyage journalier. Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour. Ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail). Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...). Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

d- Diffusion :

Diffusion du présent document et également des préconisations fédérales aux adhérents et usagers de l'Association.

Mise en ligne des documents sur le site du club <https://www.perigueuxcanoe.org/>

Affichage des éléments de communications fédéraux pour les adhérents dans la structure
Information régulière des familles sur la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Se préparer à un contrôle sanitaire du fonctionnement de la structure

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BASE ET DES ACTIVITES

à compter du mardi 1^{er} décembre 2021

10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les mardi, jeudi et vendredi.

10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 les mercredi et samedi

Fermeture hebdomadaire dimanche et lundi

Visio-entraînements pour tous uniquement le mardi soir de 18h00 à 19h00

Ecoles de Pagaie Jeunes (Les activités UFOLEP reprendront à la rentrée de janvier)

Groupe « Débutants » > Mercredi et Samedi de 13h30 à 15h30

Groupe « Espoirs » > Mercredi et Samedi de 15h30 à 17h30

DES LIENS POUR ALLER PLUS LOIN

Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire -

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042475143/2020-11-20>

Instruction du Ministère en charge des Sports du 17 novembre 2020 - <https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/11/INSTRUCTION-SPOV2031607J-DU-17-1-2020-et-annexes.pdf-1.pdf>

FFCK – <https://www.ffck.org/2020/11/19/informations-covid-19/>

Gouvernement – <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ministère en charge des Sports – <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Protection des salariés : site du Ministère du travail - <https://travail-emploi.gouv.fr/>

EN RESUME, POUR TOUS, HUIT PRECEPTES :

1. Pratique de groupe encadrée pour Ecole de Pagaie et les compétiteurs mineurs. Pratique adulte individuelle, mais en binôme préférable, par sécurité. Pas d'équipage et pas de Kayak-Polo.
2. Mesures barrières (masques, distanciation, mains propres)
3. Autorisation de déplacement valide + inscription 24h avant sur le site : [ICI](#)
4. Pas d'utilisation des vestiaires et sanitaires.
5. Entrainement adulte interdits les mercredi et samedi après-midi. Respect des nouveaux horaires d'ouverture
6. Remplissage du cahier de traçabilité à l'arrivée et au départ à la Base.
7. Pour tous, matériel personnel ou dédié (prêté par le club, numéroté et répertorié (Casques, jupes et gilets) avec chèque de caution non encaissé de 80 €).
8. « Kayak Only ! ».

